

Inscription aux alertes canicule

Dans le cadre de son plan de prévention "canicule", la municipalité recense les personnes de plus de 65 ans fragiles et isolées (sans famille ni ami dans la Région). La période de canicule est définie par la Préfecture. Ce service ne fonctionnera donc qu'aux dates prévues par la Préfecture en cas de période caniculaire. Ainsi, en cas de canicule, les personnes inscrites seront contactées, en toute confidentialité, par des agents de la Ville pour s'assurer que tout va bien. En cas de problème ou de non-réponse, une alerte est enclenchée et peut être suivie d'une intervention à votre domicile. L'inscription est gratuite et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles et la radiation interviendra sur simple demande de votre part. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le CCAS.

Indique un champ requis

— Vos coordonnées —

Nom

Prénom

Téléphone

Courriel

— Le bénéficiaire —

Nom bénéficiaire

Prénom bénéficiaire

Date en naissance

Adresse bénéficiaire

Complément d'adresse bénéficiaire

Code postal bénéficiaire

Ville bénéficiaire

Téléphone bénéficiaire

Courriel bénéficiaire

— Type d'habitation —

Maison
 Appartement

— Interphone —

Oui
 Non

— Climatisation —

Oui
 Non

Code d'entrée ou autre information

— Premier contact d'urgence —

Nom contact 1

Prénom contact 1

Adresse complète contact 1

Téléphone contact 1

Courriel contact 1

— Second contact d'urgence —

Nom contact 2

Prénom contact 2

Adresse complète contact 2

Téléphone contact 2

Courriel contact 2

— Contact médecin —

Nom médecin

Prénom médecin

Adresse complète médecin

Téléphone médecin

Courriel médecin

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation des services.

[Consulter](#)

—CAPTCHA—

Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.